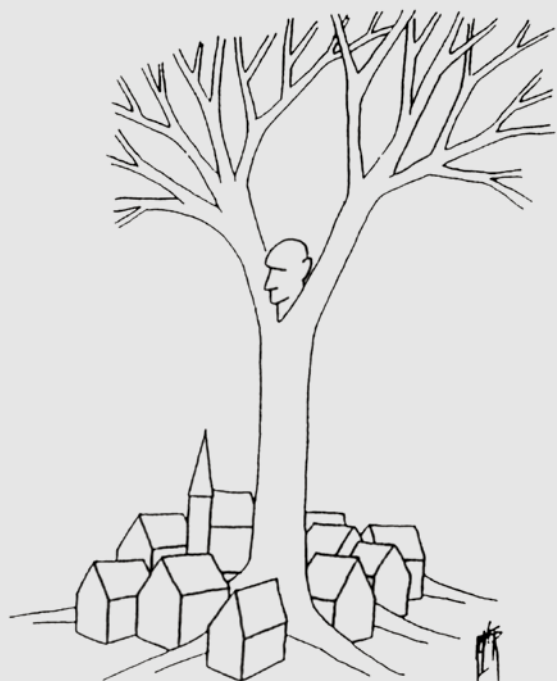




Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 106 décembre 2020

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois
(ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283
Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle
www.acqu.be



PARTICIPATION CITOYENNE

S O M M A I R E

• **LA PARTICIPATION CITOYENNE :
PRÉSENTATION DE PROJETS QUE LA COMMUNE
A SOUMIS AU VOTE DES UCCLOIS**

2

• **DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : UNE ACTION DE
SENSIBILISATION DES QUARTIERS DURABLES
« OXY 15 / OXY DURABLE » ET « SAINT-JOB »**

13

• **SACCAGE DE LA FORET DE SOIGNES A
L'ESPINETTE CENTRALE**

14

• **L'AXE « FAUVETTE - CHÂTEAU D'EAU » :
ENFIN UN ITINERAIRE CYCLABLE ?**

20

• **LA GESTION DES HAIES DE
NOS RUES ET JARDINS**

22

LA PARTICIPATION CITOYENNE A UCCLE

L'ACQU approuve sans réserve l'excellente initiative de notre échevine de la Participation Citoyenne, Perrine Ledan : elle a invité les Ucclois (associations de fait d'au moins 5 personnes – asbl – comités de quartier – entreprises d'économie sociale) à proposer des aménagements urbains pour améliorer leur environnement et renforcer la cohésion sociale.

A cette fin, la Commune a prévu un budget de 50.000 € pour réaliser des projets qu'elle retiendrait. De nombreux projets ont été soumis à la Commune mais comme il fallait se limiter, elle en a retenu 15 qui répondent aux critères voulus et se révèlent techniquement réalisables, et elle a estimé le coût de réalisation de chacun de ces 15 projets.

Ceux-ci ont été soumis, pendant tout le mois de novembre, au vote populaire. Les Ucclois âgés d'au moins 16 ans pouvaient en choisir deux. Le 11 janvier 2021 la Commune proclamera les projets lauréats,

lesquels seront réalisés dans les 24 mois de l'approbation des projets en Conseil communal.

Au moment d'écrire ceci, on ne sait pas encore avec certitude quels seront les projets retenus dans l'enveloppe globale de 50.000 €. Il nous a toutefois semblé équitable de permettre aux 15 porteurs de projets de les présenter ici. Vous lirez avec intérêt ci-dessous ceux qui nous sont parvenus en temps utile. Beaucoup seront déçus de n'avoir pas été retenus, mais un budget total de 50.000 € ne permet pas tout et – qui sait ? – peut-être certains projets seront-ils pris plus tard en considération.

En tout cas, ce n'est pas l'imagination qui a manqué quand on voit leur diversité.

Terminons en disant que vanter la participation citoyenne est une chose, mais que la mettre en pratique est beaucoup mieux !

D.R.

UN FOUR PAS BANAL

Le comité de quartier « **Vallée du Linkebeek** », avec le concours de plusieurs des habitants du quartier, a décidé de participer à « l'Appel à Projets » d'initiatives citoyennes lancé par la Commune d'Uccle.

Comme initiative collective, le comité et quelques habitants motivés et moteurs du quartier, ont choisi la construction d'un « **Four à pain** » ou « Four à bois » plus précisément.

Pour qui ?

C'est un projet pour tous, ouvert et inclusif, pour toutes les générations et les catégories sociales, convivial et sympathique. Le four est accessible aux gens du quartier, mais également à tous les Ucclois, ainsi qu'aux écoles pour son aspect didactique sur la fabrication « en temps réel » du pain, dans un environnement récréatif.

Objectifs ?

Favoriser le lien social, les échanges entre Ucclois, maintien et enrichissement d'une vie de quartier, activité didactique, lâcher prise sur le stress quotidien, inspirer les autres quartiers à participation



à projets, faire lien constructif avec la commune sur les animations autour du four. Objectif pratique : production de 30 pains par cycle.

Le petit espace couvert du four ne serait que le coup d'envoi qui permettrait, dans un deuxième temps, la construction d'un local de réunion pour remplacer la «Guinguette», aujourd'hui démolie.

Conjointement aux activités du four, le local pourra servir à des activités didactiques pour les écoles, comme salle de réunion pour les comités de quartier Ucclois ou pour d'autres activités non lucratives mais utiles pour tous les Ucclois.

Où ça ?

Le four serait construit dans la zone verte de l'étang de pêche situé rue de Linkebeek, actuellement en phase de rénovation complète de son aménagement et ses abords. Sa construction coïnciderait parfaitement avec la fin de l'aménagement de la zone et serait le coup d'envoi d'un nouveau point de rencontres périodiques et de convivialité.

Le four, l'étang rénové, la présence de potagers, la présence espérée dans le futur d'un local d'architecture simple (en bois, passif, avec panneaux solaires etc...), constitueraient enfin un espace accessible à tous, agréable, attirant, social, di-

dactique et utilitaire au sens humain et noble du terme.

Constitution ?

Le foyer du four serait construit de manière traditionnelle en terre-argile et pailles, de forte épaisseur pour assurer une très grande inertie et une isolation thermique. Afin d'assurer la durabilité et la stabilité dans le temps de la construction, une dalle de sol et une assise en béton armé seront nécessaires pour le support du four et de sa cheminée. Pour parfaire l'esthétique de l'ensemble, la finition de l'assise serait réalisée avec des briques de démolition, pourquoi pas d'anciennes briques fabriquées jadis sur le Kauwberg. La charpente serait en bois avec tuiles rouges.

Le budget estimé par la Commune est de 5.000 €.

*Henri Verlaet, président du Comité de Quartier
« Vallée du Linkebeek »*

VÉGÉTALISATION DU BÂTIMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE LE PHARE ET DE SON ESPACE EXTÉRIEUR

Le Comité de Quartier Floride Langeveld a, de concert avec ses habitants et la bibliothèque Le Phare, introduit un projet participatif auprès de la Commune qui vise à végétaliser le bâtiment du Phare, ainsi que son espace extérieur.

Construit à la fin des années 1960, cet ensemble en béton n'était, à son origine, pas destiné à devenir une bibliothèque. Sa façade actuelle, son agencement et son espace avoisinant sont donc assez mal adaptés à un usage public. De plus, contrairement à d'autres bibliothèques uccloises, comme Uccle Centre ou le Homborch, il n'y a jamais eu de jardin ou d'espace vert aménagé pour prolonger les activités du Phare en extérieur.

Les limitations du bâtiment et de son site sont regrettables car Le Phare est, en réalité, bien plus qu'une bibliothèque. Il offre, outre le prêt de livres, un éventail d'initiatives culturelles (conférences, projections de films et débats), des ateliers d'écriture et de lecture (adultes et adolescents), une « l'heure du conte » pour les petits et un service de médiathèque.

L'objectif du projet est de mieux soutenir les nombreuses activités culturelles, éducatives mais



Mobilier urbain proposé

aussi solidaires du Phare en proposant un cadre qui y soit plus propice et plus agréable. Pour ce faire, il propose une végétalisation de sa façade en béton (avec éventuellement un bardage partiel en bois) ainsi qu'un espace extérieur qui soit aménagé pour la lecture des petits et des grands.

Les bancs proposés ont été sélectionnés pour leurs qualités esthétiques et ludiques, afin de relayer l'aspect culturel et ludique du Phare. Le plan de réaménagement de l'espace extérieur s'est fait en collaboration étroite avec les Services

Verts de la Commune, afin qu'il soit réalisable et qu'il puisse créer un « tout » harmonieux avec le « Jardin des Deux Cerisiers » adjacent. Ce jardin collectif coloré a été mis sur pied par le Comité, les riverains et la Commune en 2013. Le coût de la végétalisation du bâtiment et du site Le Phare est estimé par la commune à environ 27.000 €. Tout en étant un projet « relais » pour les activités du

Phare, l'ensemble végétalisé sera aussi un écran de verdure entre le bâtiment, le quartier, et la chaussée de Waterloo, de plus en plus bruyante et polluée.

Le Comité de Quartier
Floride Langeveld



PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL DE CALEVOET-BOURDON

Le projet que nous défendons est simple : il consiste en une expertise scientifique de trois sites naturels, ou plutôt de leurs interactions afin d'évaluer officiellement la valeur de l'écosystème. Ce qui permettra de mener ensuite une procédure de protection, voire de classement de l'ensemble. Et de maintenir leur rôle de sanctuaire de la vie sauvage, dans le sud d'Uccle.

Le « patrimoine » dont il est question ici, concerne donc 3 sites :

- le marais du Keyembempt (en aval)
- le ruisseau du Geleytsbeek (au centre)
- le Coba Pauwels (en amont et en bordure de la chaussée d'Alseberg).

Ces 3 biotopes présentent des caractéristiques très différentes et leur interaction en fait un ensemble indissociable qu'il convient de préserver maintenant, et de protéger de façon pérenne par la suite.

Il faut d'abord savoir que tous ces bois, toutes ces jolies parcelles où vous, Ucclois confinés, avez pu vous balader avec plaisir en ce beau printemps, ne sont pas des réserves naturelles. Seule, dans le sud d'Uccle la réserve du Kinsendaal-Kriekenput dispose du statut protecteur Natura2000.

Et, si le Keyembempt (bordant le ruisseau Geleytsbeek, entre le Melkriek, le Bourdon et l'arrière du Domaine du Neckersgat) est intelligemment géré par Bruxelles Environnement et se trouve actuellement (relativement) préservé, il n'en est pas de même pour le Coba Pauwels, qui ne dispose d'aucun statut environnemental. Ce site a d'ailleurs déjà fait l'objet de plusieurs demandes de permis urbanistiques, et c'est miraculeux qu'il existe encore.

Or, ce Coba Pauwels, si peu connu, bien que bordant la chaussée d'Alseberg au vu et au su chacun, a une histoire exceptionnelle. En effet, il est constitué de la terre de remblais datant de

la construction de la chaussée d'Alseberg, en 1750. Et n'a *jamais* été bâti depuis lors ! Le terrain est totalement clos, interdit d'accès aux humains, chiens, vélos et autres « nuisances potentielles » pour la vie sauvage.

Il a donc pu mener son existence de friche naturelle depuis toutes ces décennies. Nous nous trouvons aujourd'hui avec ce petit sanctuaire de la vie sauvage, où se réfugient renards, fouines, écurieuls, chouettes et autres animaux, lorsque les humains utilisent les terrains en contrebas. Il sert également de lieu de vie pour des colonies de batraciens qui, nés dans les marais du Keyembempt ou dans le bassin du Geleytsbeek montent en été vers le Coba. Ils y trouvent alors un refuge humide, grâce à une couche épaisse de végétaux en décomposition. La recherche et la découverte de lucanes cerfs-volants ont aussi contribué à populariser ce petit coin d'Uccle.

La fragilité administrative de l'écosystème constitué par ces trois biotopes nous a incité, avec l'aide de quelques voisins, à proposer notre projet au Budget Participatif de la commune d'Uccle. Celle-ci en a estimé le coût à 5.000 €. Il nous permettra, nous l'espérons, de préserver ce petit joyau serti au cœur de notre quartier !

Martine de Backer / Sylvie Boucheny
martinedebacker@gmail.com
sylvieboucheny@gmail.com





SPORTS DE PLEIN AIR

Notre projet consiste en l'installation d'équipements de fitness et machines de musculation.

Le lieu :

Dans le parking en face du numéro 56 de l'avenue du Prince de Ligne.

Pourquoi le projet de sport de plein air?

Les adolescents, jeunes et adultes, disposent de très peu d'espaces extérieurs pour pratiquer le sport. Les machines de fitness ont connu un grand essor ces dernières années dans toutes les villes européennes.

Promouvoir le sport, c'est promouvoir un mode de vie sain chez les jeunes et les adultes.

Ce sera également un espace de rencontre, qui favorisera la socialisation des jeunes et des adultes d'Uccle, à travers un loisir alternatif sain

et la construction de relations positives entre les habitants d'Uccle. C'est un espace où vous pouvez rencontrer des jeunes et des personnes âgées, forger de bonnes relations intergénérationnelles. L'avenue du Prince de Ligne dispose de nombreuses places de parking et il y a toujours des places de parking inutilisées. Par contre, il n'y a pratiquement pas d'espaces à usage commun. Il n'y a pas de places avec des bancs, il n'y a pas d'aires de jeux pour les enfants, il n'y a pas d'aires sportives pour les jeunes. Est-ce l'Uccle que nous voulons?

Cet espace peut être transformé en lieu de rencontre et de pratique sportive, avec les avantages suivants :

1. Promouvoir un mode de vie sain dans la vie des adultes et des jeunes.
2. Augmenter la socialisation dans le quartier.
3. Créer une activité de plein air où nous pouvons profiter des gens et non des voitures.
4. Meilleure esthétique pour l'avenue.
5. Meilleure utilisation de l'espace. Le parking est mal conçu. Avec une meilleure conception, il y a suffisamment d'espace pour garder les mêmes places de parking et avoir une zone sportive et plus verte.

Le résultat est très positif.

Le budget estimé par la Commune est de 5.000 euros.

Porteurs :

Valle Rodríguez Pérez

Co-porteurs :

Audry Alexandra Chacon De Atencio, Maria Sanchez Mondaca, Giovanni Cao, Marta Miguel Martinez-Soria, Vanessa Monreal, Fernando Sánchez Carrillo, Leonel Santiago Atencio Salazar et Jarkko Siren.



PLANTER UNE FORÊT URBAINE À UCCLE

Qu'est-ce qu'une forêt urbaine selon la méthode Miyawaki ?

La méthode Miyawaki, nommée selon son inventeur le botaniste japonais Akira Miyawaki, permet de créer des forêts urbaines rapidement quelles que soient les conditions de sol et de climat.

La méthode s'inspire des mécanismes et de la diversité de la nature. 15 à 30 espèces natives d'arbres et arbustes sont plantées. Ces espèces fonctionnent ensemble et sont sélectionnées selon le site de plantation.

Petit à petit, la forêt se complexifie et la biodiversité augmente. La végétation devient plus dense jusqu'à atteindre la structure d'une forêt naturelle en étages. Elle croît de chaque année 1 mètre minimum sans produits phytosanitaires.

La forêt apporte tous les bienfaits de la nature :

- amélioration du cadre de vie : après une période de confinement forcé, nombreuses sont les études qui ont montré l'impact bénéfique des espaces verts sur le stress et le bien-être
- développement de la biodiversité : insectes, petits animaux, espèces végétales, micro-organismes
- protection de l'environnement : stockage du CO₂, préservation du sol.



En quoi le projet est-il participatif ?

Le projet de plantation de forêt urbaine est participatif à deux titres : la forêt doit devenir un espace communal dont chacun pourra profiter et la plantation des arbres est exécutée par des Ucclois volontaires !

Si la préparation de la forêt sera effectuée en partenariat entre l'équipe, les services communaux et le prestataire / conseil technique, la plantation est organisée sous forme d'un événement ouvert à tous (une journée). Des actions de communication seront organisées pour faire appel au plus grand nombre et inciter les bonnes volontés.



Appel à volontaires

- Médias locaux & affiches
- Associations de quartier
- Ecoles (associations des parents d'élèves)

Notre objectif sera :

- D'inclure autant de communautés que possible : habitants, écoles, étudiants, ASBL... ;
- De permettre aux enfants, même les plus jeunes, de prendre part aux plantations, avec l'invitation des écoles à participer ;
- De profiter de cet événement pour créer du lien et rassembler, pour laisser place à la rencontre.

Modalités de mise en œuvre

Le choix du terrain devra tenir compte de contraintes techniques mais également de notre ambition de créer un espace vert dans un contexte urbain : notre objectif est de donner une vocation « forestière » à un site qui ne l'était pas précédemment.

Le conseil technique devra sélectionner les espèces, préparer le sol, fournir les plants et encadrer la journée de plantation. Sa sélection suivra les règles des marchés publics. Le plan de communication et les démarches pour organiser la journée de plantation seront réalisés par l'équipe projet en appui sur les services communaux.

Conseil technique : 5000 € à 7000€ selon les prestataires

Frais de communication : 1000 €

Location de matériels : pelles, tables, sono, mini-pelle mécanique, pelles : 1000€

Budget total de : 7000 € à 9000 €

Aurélié Paris



REDONNER VIE À LA PLACE VANDER ELST

Le centre 'historique' de la commune d'Uccle, la place Vander Elst est aujourd'hui tout sauf agréable et conviviale pour les habitants du quartier.

Les nombreux parkings, la 'canisette', le bassin (extrêmement chloré, difficile d'entretien et ses jets bruyants), les espaces entourés de pierres et de blocs béton transforment la place en îlot de chaleur. Il y a peu d'espaces apaisés de convivialité adaptés pour tous, notamment des tables ou des jeux pour les enfants avec leurs parents ou grands-parents. Son aménagement peut même être dangereux pour les personnes à mobilité réduite ou les enfants (murets / escaliers...).

La place devant la Maison Communale, pourtant classée 'zone verte', est très minérale et ne comporte que peu d'arbres ou de verdure.

Les périodes du confinement, les différentes problématiques de mobilité, de travaux et d'environnement ont de nombreux effets négatifs sur la santé, le bien-être et le moral des riverains et de nos commerçants. La généralisation du télétravail, les travaux à venir de la chaussée d'Alsemberg nous incitent à réinventer et à nous réapproprier notre quartier.

C'est ainsi qu'est né notre projet de transformer – via la participation citoyenne – la place Vander Elst en un lieu de vie avec des espaces ombragés végétaux et/ou de fraîcheur (e.g. jets d'eau pour enfants), des jeux pour enfants (modules), une piste de pétanque, des lieux d'agriculture urbaine et des espaces de convivialité pour se rencontrer, se reposer, apprendre et partager..

Redonner vie à cette place, c'est recréer du lien social, intergénérationnel, du bien-être moral et physique. Les riverains, les enfants – et leurs parents ou grands-parents – des écoles avoisinantes pourraient profiter d'installations adaptées toute l'année sans devoir aller en haut du Parc de Wolvendaël pour accéder à l'aire publique de jeux pour enfants la plus proche.

Redonner vie à cette place, c'est également un moyen de redynamiser les commerces et le centre commerçant pour que les clients trouvent que venir au Centre d'Uccle soit plus agréable.



Dans le cadre du budget participatif, les services communaux ont estimé un budget de 25 000€.

Macrine CATTELOIN – Nicola DA SCHIO – Michel DERVILLE – Sébastien ROCHEDY – Julie SERVAIS



AMÉNAGEMENT D'UN LIEU EXTÉRIEUR POUR LES JEUNES : SKATE-PARK ET STREET WORKOUT

Cette proposition au budget participatif est issue de la fusion de deux projets : celui d'un groupe d'adolescents de Uccle Centre porté par leurs parents (car un projet n'est recevable que si la personne qui le présente est âgée de plus de 16 ans), et celui d'un groupe de parents du quartier Calevoet. Le coût d'un tel projet, estimé par les services communaux, est de 25.000 €.

Nos quartiers manquent d'espaces publics de détente et de convivialité dédiés aux adolescents. L'idée serait d'aménager un lieu en extérieur où les adolescents et jeunes adultes pourront se réunir et pratiquer des activités physiques en utilisant des modules de skate en bois, des paniers de basket, street workout etc. Engager les jeunes du quartier dans le développement du projet est fondamental pour assurer le bon usage de l'espace, être sûr de répondre à leur besoin et cela participe à la volonté de les responsabiliser.

Pour reprendre l'exemple du skate-park, il faut savoir qu'il y a actuellement une absence d'une telle structure à proximité de Uccle. Les jeunes sont obligés de s'entraîner dans les rues, près des maisons, près des voitures et au milieu du danger que représente la circulation. Le bruit engendré par leurs sauts et figures peut aussi considérablement déranger les riverains. Malheureusement, actuellement s'ils veulent se rendre dans un skate-park, ils doivent se déplacer dans d'autres communes. Cela n'est pas toujours facile ou possible pour tout le monde. En effet, tout adolescent n'a pas la possibilité que ses parents l'accompagnent car ils sont occupés par d'autres priorités. Il leur faut parfois prendre plusieurs transports en commun pour y arriver au détriment du temps accordé à leurs devoirs et leçons.

Les skate-parks sont créés pour permettre à ceux qui utilisent le mobilier urbain de pratiquer leur sport dans un lieu sécurisé contenant la plupart des possibilités qu'offre la rue. Des exemples récents, comme le skate-park de Lot-Beersel (voir photo), nous démontrent qu'un lieu convivial, central et protégé peut attirer des publics de toutes les classes sociales, tout en mettant en valeur les prouesses des pratiquants aux yeux des passants. Cela contribue à véhiculer une image positive de ce sport ; c'est aussi un réel atout pour les commerces proches. De plus le skate-park leur permettrait de se faire des nouveaux amis et de s'entraider. Certains skateurs expérimentés, pourraient en effet donner des conseils pour que les nouveaux ou skateurs débutants puissent s'améliorer plus rapidement.

De plus un skate-park peut, en fonction de multiples critères (taille du terrain, formes et dimensions des modules...), accueillir plusieurs types de pratiquants (skateboard, roller et BMX) et différents niveaux de pratique (du débutant au confirmé). Cela pourrait être un projet qui s'étale sur plusieurs années le temps de financer l'implantation des équipements.

En conclusion, nous espérons vous avoir convaincus que notre projet pourrait être intéressant. Pour sa localisation, nous laissons la commune seule juge d'un endroit propice pour son implantation, facile d'accès pour tous, loin de la circulation et loin des riverains afin d'éviter les nuisances sonores.

Merci pour votre attention.

Sara, 16 ans, Romain, 15 ans

Augustin, 15 ans, Kinga, 15 ans

Charles, 14 ans, Matthieu et Hugo, 13 ans

FLEURIR LES RUES

Se coucher dans l'herbe, sentir une fleur, observer les insectes, écouter les oiseaux,...se ressourcer, se nourrir de notre mère nature. Quel bonheur de profiter de nos espaces verts.

Mais où est ce bonheur dans nos rues, nos artères trop dédiées à une mobilité rapide et efficace, rendues aseptisées et déconnectées de nos repères de vie.

Si certains peuvent s'en contenter, que dire des enfants, des écoliers, des passants, ... et aussi des insectes et des oiseaux...?

Alors, il nous fallait réagir !

Premier objectif, la rue où j'habite, dans laquelle la nature n'a plus sa place.

Grâce aux résidents et au service des espaces verts, nous jouissons aujourd'hui dans notre rue, de 2 parterres garnis de pommiers à fleurs, de rosiers, de romarins et autres plantations. Une belle réussite!

Suite à ce succès, j'ai décidé d'habiller ma façade en construisant un bac en béton pour y planter un poirier palissé entouré de fleurs. Heureux de voir ses fleurs égayer ce petit coin de trottoir, les voisins m'ont demandé de pouvoir en acquérir un. Un signe très encourageant !

Naissance du projet Fleurir les rues!

Grâce au projet de participation citoyenne, l'idée des bacs à fleurs a été soumise à la commune. Celui-ci a reçu un très bon accueil, répondant à une demande des gens de voir la commune plus verte, plus douce, plus ouverte aux besoins des citoyens.

Il est d'ailleurs à noter que la plupart des projets vont dans ce sens. Bravo à la commune pour cette excellente initiative.



Une jardinière de gabarit identique à celle construite, se trouve dans le commerce pour un prix tournant aux alentours de 100 Euros. La commune a donc alloué un budget de 10.000 Euros, ce qui permettrait à de nombreux citoyens de fleurir leurs façades.

Le bac proposé sera étudié pour y accueillir des fleurs et arbustes, tout en respectant l'espace de mobilité.

L'idée de la jardinière est particulièrement adaptée aux rues non arborées, permettant aux résidents de mettre en façade un fruitier, une plante grimpante, un arbuste décoratif...

Imaginez vous, passer le long de fleurs, ou cueillir un fruit généreusement offert par le propriétaire. Quel bonheur !

Merci à vous d'avoir soutenu ce projet et de favoriser la verdurisation de nos différents espaces publics.

Marc Van Roy

CO - COTTE

Introduction du projet

Réalisation d'un poulailler éco-citoyen : coopératif, écologique et durable, accessible à tous les Ucclois.

Qui sommes-nous ?

Federica Italia - Giovanni Dell' Olio - Caroline Mignon - Yvan Abeid - Arlette Preyse

Nous sommes cinq Ucclois qui habitons la Commune depuis plusieurs années, voire depuis toujours pour certains d'entre nous.

Nous désirons nous investir de manière active dans la vie locale de la commune d'Uccle.

Corps du projet

- Quel est notre objectif ?

L'installation de poulaillers partagés entre les habitants, organisés sous forme de coopérative,

dans un espace vert de la commune d'Uccle qui permettra d'élever des poules heureuses et libres

- Pourquoi ?

L'exigence de consommer des produits bio et traçables unie à **la volonté** de créer des liens entre citoyens réunis sous un objectif d'intérêt commun. L'idée de CO-COTTE est née dans une optique de développement d'un élevage de quartier non intensif et respectueux des animaux. CO-COTTE sera surtout une coopérative de citoyens ucclois qui participeront à la production même des œufs et pas seulement à la consommation du produit final.

- Pour qui ?

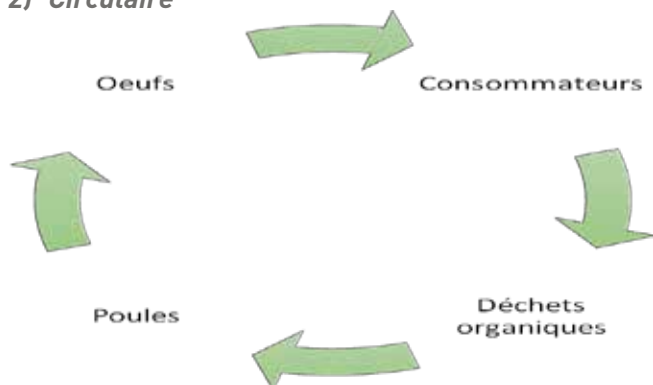
Pour tout Ucclois désireux de s'investir et de partager autour d'un projet coopératif et de valeurs communes. De ce fait, notre projet répondra à plusieurs critères. *Il sera :*

1) Educatif et ludique :

CO-COTTE sera un lieu où les familles, les écoles et les citoyens en général pourront non seulement retirer leurs œufs mais aussi apprendre à prendre soins des poules, avoir des informations utiles et didactiques sur le fonctionnement d'un poulailler écologique (à travers le support de panneaux explicatifs; de séances d'informations données par nos coopérants experts qui accompagneront le visiteur).

Il y aura aussi la possibilité de participer à des journées à thème. Par exemple, à Pâques, une chasse aux œufs pourrait être organisée.

2) Circulaire



3) Social

Notre vision est de créer un lieu de rencontre et de partage entre citoyens ucclois visant à la création de liens sociaux, également entre les personnes de générations et de cultures différentes.

Les citoyens pourront choisir d'être coopérants actifs (*participer activement à la vie et l'organisation*

du poulailler) ou coopérants passifs (*utiliser le service et retirer le produit final*).

Des avantages pour les coopérants actifs seront prévus.

4) Durable

Notre objectif est d'entretenir, de développer et d'agrandir le poulailler éco-citoyen à long terme.

5) Connecté

Les poulaillers seront des structures intelligentes et connectées qui permettront aux coopérants actifs et passifs de suivre la vie des poules et d'intervenir si nécessaire.

A travers une application téléchargeable gratuitement, les coopérants sauront quand les œufs seront disponibles et si les poules ont besoin de nourriture, de soins, ou d'un ajustement de la température.

- Où ?

Les poulaillers seront installés dans un espace vert avec pelouse, facilement accessible, et fermé de manière sécurisée. Il y aura également un espace interne où les poules pourront s'installer pendant la nuit et les mois hivernaux.

Nous avons, par exemple, pensé au parc Raspail, situé entre la rue de Stalle et la rue Victor Gambier, qui était fermé depuis 2009 et qui vient d'être ouvert à nouveau au public.

- Et en pratique ?

Le projet demanderait donc de réaménager un espace vert de la Commune afin que l'installation des poulaillers soit possible, d'investir dans les poulaillers connectés mais également dans une structure permettant de les sécuriser, et ensuite, d'acheter des poules. Parallèlement à ces investissements, nous devons bien évidemment réaliser un travail de communication pour que le projet puisse se développer tel qu'on le désire. Le coût de notre projet a été estimé par la Commune à 3.500 €.

Notre conclusion

Nous pensons que notre projet pourrait participer à une amélioration de la vie citoyenne.

Nous pensons qu'il pourrait contribuer à moyen et à long terme, et à l'aide d'autres projets similaires, au développement d'une participation citoyenne plus active et plus responsable aux défis sociétaux pour lesquels nous avons tous un rôle à jouer aujourd'hui.

BACS À FLEUR « CHICANES » DANS L'AVENUE DU PRINCE DE LIGNE

Le projet consiste à mettre en place un dispositif visant à réduire la vitesse des véhicules dans l'avenue du Prince de Ligne pour des raisons de sécurité des riverains et également pour éviter aux conducteurs qui l'empruntent de risquer une amende du fait du dépassement des limites de vitesse.

Le flux de véhicules qui transitent par l'avenue du Prince de Ligne est conséquent avec plus de 20.000 véhicules par semaine. Compte tenu de la configuration de l'avenue, rectiligne, large et en légère pente, la vitesse des véhicules est très élevée. Ainsi un contrôle de police organisé en 2018 (225 véhicules contrôlés) avait constaté les faits suivants :

- 34% respectaient la limitation,
- 25% étaient légèrement en excès de vitesse (-56km/h)
- 35% roulaient entre 57 et 66 km/h
- 6% étaient largement en excès de vitesse avec un maximum de 90 km/h.

Avec la diminution de la vitesse maximale à 30 km/h à partir de janvier 2021, il est très probable qu'**un véhicule sur deux se retrouvera en infraction**.

Le projet vise donc à renforcer **la sécurité et une mobilité apaisée qui tienne compte de l'évolution souhaitée par le plan « Good Move » régional qui classe cette avenue comme une « rue de quartier » débouchant sur la place Saint Job dont la vocation piétonne est également reconnue**. L'installation récente de nombreuses familles dans le quartier avec de jeunes enfants, qui de déplacent à pied et à vélo pour aller à l'école, renforce les enjeux de sécurité.

Le photomontage ci-dessous présente une vue possible de ce projet réalisé. Les dispositions pratiques concernant la nature, la taille, les matériaux utilisés pourront être adaptés comme de nécessaire aux chartes esthétiques de la commune.

Cependant, après consultation de la commune il a été convenu d'envisager dans un premier temps la **pose de 6 ralentisseurs « type coussins Berlinois » à titre expérimental**.

La Commune a estimé à 6.000 € le coût des travaux.

*Eric Peters & Elisabeth Le Provost – Henrik Lauridsen – Eric Vander Elst
Peter Szathmari – Valle Rodriguez & Fernando Sanchez – Olivier Georjon*



ARTE1180 : L'ART CONTEMPORAIN UCCLOIS VERS LES CITOYEN(NE)S

Le projet **ARTE1180** a pour objectif de présenter l'art contemporain à tou(te)s les Ucclois(e)s. Il propose d'exposer l'art **dans l'espace public** à l'aide de structures métalliques sur lesquelles il sera possible d'installer des reproductions d'œuvres, dans des lieux naturellement fréquentés par les citoyens. Ce projet inclut également la réalisation d'aménagements afin de présenter des expositions dans certains bâtiments communaux non-pourvus.

Des cubes en verre étaient proposés initialement dans ce projet, cette idée n'a pu être retenue.

ARTE1180 • **Projet culturel** budget participatif communal d'Uccle 2020 dont le coût estimé par la Commune est de 10.000 €

icare.eric@gmail.com



LE HOMBORCH SE MET AU VERT

Il s'agit d'un projet soutenu par les habitants des cités jardins « Cobralo » et « Binhome », le PCS Homborch et d'autres habitants du plateau du Homborch.

Le lieu choisi est la grande plaine avenue de la Gazelle qui de tout temps a été un lieu de rencontres vivantes pour les promeneurs. Beaucoup d'anciens habitants pourraient rappeler que la grande plaine est empreinte de souvenirs heureux. Les anciens et les nouveaux habitants s'impliquent pour cette participation citoyenne autour d'un projet participatif, pour les petits enfants avec un jeu supplémentaire, les adolescents avec un parcours fitness et des filets pour les goals de football déjà présents.

Des pommiers bas placés en haie, des bacs à condiments sur pied seraient accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Notre quartier du Homborch souhaite participer à la protection de la biodiversité, faune et flore avec un espace de plantes mellifères et un hôtel à insectes.

Ce projet participatif nous aiderait à sensibiliser les jeunes dès leur plus jeune âge au respect des espaces verts et à la beauté de la nature. Il unirait les générations pour la joie du vivre ensemble.

Ce serait le premier jet d'un projet de « promenades fruitières » imaginé par les habitants de nos cités jardins. Il serait alors possible de se promener dans le quartier en suivant un parcours de santé et de biodiversité.

Le coût du projet a été estimé par la Commune à 30.000 €.

*Maryse – Woudiane – Hanane – Nadia – Josiane –
Ihlam – Fathia – Hanane*



DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : UNE ACTION DE SENSIBILISATION DES QUARTIERS DURABLES « OXY 15 / OXY DURABLE » ET « SAINT-JOB »



AUDITS ÉNERGÉTIQUES AVEC LE CONCOURS DES ANIMATEURS DU « DÉFI ÉNERGIE UCCLOIS »

Depuis sept ans déjà, les quartiers durables Oxy 15 et St Job, avec l'aide des animateurs du « défi énergie ucclois » que sont Catherine Toussaint, François Glorie, Marie-Gabrielle De Brouwer et Jean Leseul, organisent des visites chez les habitants ucclois afin de traquer les déperditions de chaleur dans leurs habitations.

Toujours accompagnés des outils du « **kit énergie** » et d'un **questionnaire** adapté, ils font le tour des différentes pièces du logement avec le propriétaire et observent, analysent, discutent...

Le matériel utilisé permet un audit rapide :



« KIT ENERGIE »

L'**hygro-thermomètre d'ambiance** mesure à la fois la *température ambiante* et le *taux d'humidité* d'une pièce.

La **caméra thermique**, d'utilisation simple, *visualise les zones plus froides*, (la toiture, les chassis, les ponts thermiques), ou les zones plus chaudes (passage d'un tuyau de chauffage, ou d'un conduit de cheminée) : une image rapide des déperditions de chaleur qui devront alors être confirmées par un *professionnel*.

Le **thermomètre à infrarouge**, facile à manipuler, est son complément. Il mesure à distance et avec

une grande précision la température d'une surface visée ; grâce à cet outil, il est possible d'observer les différences de température entre le haut et le bas d'un mur, en changeant de surface également, ou en s'éloignant d'une porte ou d'une fenêtre

Le **protimètre** mesure le taux d'humidité d'une surface solide, il permet de détecter de l'humidité ascensionnelle d'un mur de cave par exemple.

Le **Wattmètre** enfin, donne de bonnes informations sur la *consommation des appareils électriques* (électroménager, consoles, TV...) et les *consommations cachées* dont les « veilles ».

A la demande du propriétaire, cet outil peut être laissé sur place après la visite.

Une expérience que les animateurs du défi énergie continuent à mettre bénévolement au service des Ucclois. Les audits reprennent cet hiver.

Pour en savoir plus, ou fixer un rendez-vous, contactez-les :

Animateurs du défi énergie ucclois :

Catherine Toussaint

tél. : 02 3740260 - mail : kther@belgacom.net

Marie -Gabrielle De Brouwer

tél. : 02 4377981 - mail : mgdb62@gmail.com

Jean Leseul

tél : 02 3750629 - mail : jean.leseul@belgacom.net

François Glorie

tél. : 02 3444888 - mail : info@francoisglorie.be

Pour les quartiers durables :

Xavier Retailleau

Oxy 15 /Oxy durable

Susan Wild

Saint-Job

SACCAGE DE LA FORET DE SOIGNES A L'ESPINETTE CENTRALE

La « lettre ouverte » d'un comité voisin que nous publions (uniquement dans sa version en langue française) concerne des faits graves qui viennent de se produire en bordure d'Uccle, dans la Forêt de Soignes. Ils témoignent du mépris dans lequel les autorités qui sont intervenues tiennent non seulement les habitants de Rhode mais aussi les amoureux de notre Forêt. Triste exemple de non participation citoyenne et d'opacité !

Pour alléger la lecture et réduire la longueur du texte, leurs auteurs nous ont permis d'enlever les nombreuses notes en bas de page qui montrent cependant combien leur argumentation juridique est solidement motivée. (Ces notes ainsi que le texte intégral en néerlandais sont consultables sur le site <https://www.comite-quartier-espINETTE.com>)

Vous verrez que le dossier est loin d'être terminé et que ce Comité continue la lutte contre la politique du fait accompli, à l'insu des habitants. Pour ce faire, il a besoin d'un soutien financier. Nous appuyons sa démarche car il s'agit d'un combat qui ne vise qu'à protéger l'intérêt général. Ceci intéresse tous les Ucclois.

D.R.

LETTRE OUVERTE AU BOURGMESTRE ET AU COLLÈGE DES ÉCHEVINS DE LA COMMUNE DE RHODE SAINT GENÈSE

Il ne fallait pas autoriser la construction d'un vaste parking au sein de la Forêt de Soignes et

il ne fallait pas ignorer la population et la placer devant le fait accompli.



Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Nous avons été profondément choqués de découvrir, en juillet 2020, qu'un vaste parking de 86 places était en construction le long de la chaussée de Waterloo, au niveau de l'Espinette Centrale, et au sein de la Forêt de Soignes, zone Natura 2000 et patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le permis d'environnement délivré par le Collège

- Nous avons alors appris qu'un permis d'environnement avait été délivré par le Collège de la commune de Rhode St Genèse, en date du 20/2/2020, pour de tels travaux, autorisant ainsi la déforestation de près de 5000 m² (en rouge sur la carte), de haute valeur biologique, et la destruction de l'habitat des différentes espèces qui y vivent.
- Ce permis, intitulé *«aménagement de la porte d'entrée de l'Espinette Centrale avec, entre autres, déboisement partiel, travaux de terrassement et d'aménagement d'un parking avec abri à vélos»*, a été accordé à De Werkvennootschap (DWV; agence flamande chargée de la gestion de travaux de mobilité complexe d'intérêt stratégique) et à l'Agentschap voor Natuur en Bos (ANB; Agence flamande pour la nature et la forêt).
- Les demandeurs se sont opportunément associés dans la mesure où le nouveau parking aura une double fonction et remplacera le parking existant qui a purement et simplement été abandonné.
- Le nouveau parking fait partie de la première phase de l'aménagement du point d'accès Middenhut (improprement désigné porte d'accueil) prévue par le plan de Gestion de la Forêt de Soignes. L'ANB précise que ces travaux auront un impact limité sur la Forêt mais reconnaît cependant leurs effets délétères sur l'habitat des chauves-souris.
- Le nouveau parking doit également être un point-mobilité faisant partie du programme *«Werken aan de Ring»*, géré par l'agence DWV qui s'occupe d'infrastructure de mobilité complexe et d'importance stratégique. Il est donc très étonnant que ce projet n'ait pas fait l'objet d'une étude de mobilité et qu'il soit présenté comme un projet à petite échelle et dont l'impact sur la mobilité sera très limité.
- Dans un deuxième temps, et après la construction du nouveau parking, une demande de changement d'affectation de la maison du garde

forestier -située à l'intérieur de la forêt, à près de 100 m de la lisière actuelle- sera introduite, par l'ANB, pour la transformer en établissement horeca avec création d'une terrasse, d'une zone de pique-nique et d'un espace récréatif autour de ce bâtiment.

- Nous avons donc été très surpris de constater que le site communal ait indiqué, en date du 6/7/2020, et à la veille du début des travaux, que ce changement d'affectation était déjà acquis et alors qu'il n'y a pas encore eu de demande de permis sur ce point.
- De plus, le site communal indiquait également, à la date du 6/7/2020, que *«les travaux débiteront le 7 juillet par l'abattage de quelques arbres»* en présentant un dessin idéalisé du futur projet, ne permettant pas de se rendre compte de la réalité de la déforestation. Cette manière de procéder laisse très songeur dans la mesure où le permis prévoit l'abattage de près de 5000 m² et où le reboisement de compensation doit couvrir une surface 3 fois supérieure, soit près de 15000 m², compte tenu des essences protégées qui disparaîtront. Elle omet également de préciser que le permis délivré par le Collège a accepté que 75% de ce reboisement de compensation soient réalisés à Overijse et à Tervuren, c'est-à-dire en dehors de la commune de Rhode St Genèse...

L'absence de consultation de la population et la politique du fait accompli

- Nous avons également été stupéfaits de réaliser que, tout au long des différentes étapes de ce dossier, ni l'administration communale de Rhode St Genèse ni les agences DWV et ANB n'ont respecté leur devoir d'information et de concertation avec la population.
- L'administration communale n'a pas averti la population d'un tel projet et le rapport de la réunion de projet intitulé *«Sint-Genesius-Rode Onthaalpoort Middenhut»* qui a fixé le cadre de ce permis, a été approuvé par le Collège, le 5/9/2019, en toute discrétion.
- L'enquête publique s'est déroulée du 25/11/2019 au 24/12/2019, période particulièrement peu propice aux promenades en forêt, et l'avis de délivrance du permis du 20/2/2020 a été affiché dans la Forêt en mars 2020, juste avant la période de confinement...
- Le Collège n'a pas non plus répondu au courrier du Comité de Quartier de l'Espinette Centrale du 26/7/2020 s'inquiétant légitimement de la situation.

- L'agence DWV n'a pas respecté ses propres statuts, précisés par l'article 3 du décret du gouvernement flamand du 23 décembre 2016 qui l'oblige à organiser la concertation, la participation et la communication avec les citoyens et la société civile.
- Enfin, l'agence ANB n'a pas non plus jugé utile de communiquer alors que le plan de Gestion de la Forêt de Soignes souligne toute l'importance de la communication avec le public dans le cadre de la création des portes d'accueil et points d'accès.

Les infractions manifestes du permis octroyé par le Collège

- Après analyse juridique, il s'avère que le permis comporte des infractions manifestes.
- En effet, si les étapes de la procédure de soumission de ce permis d'environnement ont été suivies et si les différents intervenants sollicités ont tous donné un avis favorable à ce projet, les textes légaux auxquels les différents protagonistes se réfèrent n'ont cependant pas été appliqués comme ils auraient dû l'être dans la mesure où les évaluations et rapports exigés par ces textes n'ont souvent pas été réalisés.

Ces infractions manifestes concernent:

1. La situation urbanistique et le patrimoine immobilier

- Le Collège n'a pas procédé à une évaluation indépendante selon les articles 4.4.7,§2 du

Vlaamse Codex Ruimtelijke Ordening (VCRO) et 3,§3 de l'arrêté du gouvernement flamand du 5 mai 2000 auxquels il se réfère dans son rapport de réunion de projet du 5/9/2019 et dans le permis qu'il a octroyé le 20/2/2020.

- Il n'y a pas, dans le dossier, de document attestant que la compensation forestière prévue sur un terrain agricole dans la commune de Tervuren est autorisée. Il s'agit pourtant d'une condition indispensable pour que le permis soit délivré, comme l'a d'ailleurs souligné l'ANB elle-même
- L'Agence du Patrimoine (Agentschap Onroerend Erfgoed) n'a pas motivé son autorisation pour la construction d'un parking dans la Forêt de Soignes, patrimoine mondial de l'UNESCO et zone Natura 2000.

2. La division intentionnelle du projet

Les demandeurs ont délibérément séparé la demande de permis de construction du parking de celle, à venir, visant à faire changer l'affectation de la maison du garde forestier en établissement horeca. Cette manière de procéder avait pour but de faciliter l'obtention de ces 2 permis, chaque demande nécessitant une dérogation de sorte qu'une demande conjointe aurait été plus beaucoup plus difficile à obtenir.

Cette pratique de «saucissonnage» est pourtant contraire à l'article 7,§2 du Décret sur le permis d'environnement, relatif au permis unique.



3. Le permis accordé à l'agence DWV

DWV ne justifie pas l'intérêt stratégique de la demande de construction d'un parking dans la Forêt. Elle explique, au contraire, qu'il s'agit d'un projet d'importance limitée et sans impact sur la mobilité. Il n'y a pas eu d'étude sur la mobilité ni sur le nombre de places du nouveau parking. Il ne s'agit pas non plus d'un projet complexe au sens où il y aurait un processus intégré de permis et d'aménagement du territoire.

Par conséquent, le permis n'aurait pas dû être délivré à DWV.

4. L'absence de recherche de solution alternative sur le site Middenhut

- Aucune étude sur l'aménagement du parking existant n'a été réalisée afin de réduire l'impact des travaux sur la forêt. Le parking existant a tout simplement été écarté par les demandeurs invoquant qu'il s'agissait d'un parking informel et mal aménagé.
- En réalité, les demandeurs ont fixé, sans justification (cf supra), qu'un parking de 86 places devrait être construit et considéré que la situation de l'ancien parking ne correspondrait pas à une localisation susceptible d'être financée par l'agence DWV (il faut rappeler que cette agence gère des projets de mobilité complexe et d'importance stratégique...).
- Tous les contrôles imposés par le décret sur la conservation de la nature et sur le milieu naturel n'ont pas été réalisés, alors que la forêt de Soignes est reconnue comme une zone de protection spéciale, faisant partie du réseau Natura 2000 et étant un site Natura 2000 où les contrôles doivent être renforcés.

De ce qui précède,

- **Nous ne pouvons accepter** l'amputation de la lisière de la forêt de Soignes pour la construction d'un parking. La suppression de la lisière a créé une large et profonde percée au sein de la Forêt dont les conséquences sont très délétères pour tous les écosystèmes (exposition des arbres et de la flore, qui étaient protégés par la lisière, à la lumière et aux vents; nuisances sonores au sein de la forêt; écoulement des eaux; perte de l'habitat...).
- **Nous ne pouvons accepter** qu'une déforestation de près de 5000 m² pour la construction d'un parking de 86 places au sein de la Forêt de Soignes, zone Natura 2000 et patrimoine mondial de l'UNESCO, soit présentée fallacieusement comme une infrastructure de mobilité

complexe et d'intérêt stratégique. Nous soulignons que la gare de Rhode, qui est située à moins de 2 km du parking en construction, est un point-mobilité d'importance et qu'il aurait fallu privilégier.

- **Nous ne pouvons accepter** d'avoir été mis devant le fait accompli et que l'administration communale et les 2 agences n'ont délibérément pas respecté leurs obligations en matière d'information et de concertation avec la population. Nous déplorons l'attitude du Bourgmestre et du Collège qui tergiverse à recevoir les citoyens qui souhaitent légitimement l'interroger sur ce projet.
- **Nous ne pouvons accepter** que le Collège ait autorisé que le reboisement de compensation ait lieu très majoritairement dans d'autres communes.
- **Nous ne pouvons accepter** que l'aménagement du parking existant n'ait pas été considéré en soulignant qu'il aurait été beaucoup moins destructeur et beaucoup moins coûteux (le projet actuel s'élève à près d'un million d'euros...).
- **Nous ne pouvons accepter** que les règles en matière de délivrance de permis d'environnement n'aient pas été respectées par le Collège alors qu'il doit être le garant d'une application rigoureuse et impartiale de ces règles. Il est invraisemblable que l'agence DWV ait obtenu un permis de construire, au sein de la Forêt de Soignes, un vaste parking, sans étude d'impact sur la mobilité et sans justifier le nombre de places de ce parking. Il est également invraisemblable que le Collège n'ait pas relevé l'argumentation contradictoire de l'agence DWV prétendant qu'il s'agit d'un projet limité et sans impact sur la mobilité, et alors que les statuts de DWV précisent qu'elle gère des projets de mobilité complexe et d'importance stratégique...
- **Nous ne pouvons accepter** que le Collège ait délivré un permis avec la formulation «entre autres» alors que les conditions de l'octroi d'un permis doivent être parfaitement délimitées et sans avoir exigé de recevoir toutes les précisions nécessaires concernant la zone de protection végétale entre le parking et la chaussée de Waterloo et concernant l'éclairage du nouveau parking.
- **Nous ne pouvons accepter** que le Collège considère comme acquis le changement d'affectation de la maison du garde forestier en horeca et que le site communal relaie une telle information, alors qu'il n'y a pas encore eu de demande de permis en ce sens. Nous soulignons que cet horeca est inutile et que son implantation à

une centaine de mètres dans la forêt aura notamment un impact très délétère sur la faune (bruits, éclairage...)

Par conséquent,

- **Nous demandons au Collège** de préserver la lisière de la Forêt de Soignes dans la commune de Rhode St Genèse, en refusant toute demande d'implantation dans cette zone. Nous refusons que, par un effet d'entraînement, la lisière actuelle de la Forêt ne disparaisse au profit de constructions diverses (parkings, horeca, magasins, habitations...). Nous sommes catégoriquement opposés au grignotage insidieux et très préoccupant de la lisière de la Forêt de Soignes auquel nous assistons depuis plusieurs années, pour des motifs divers et variés, comme l'illustre le dossier actuel.
- **Nous demandons au Collège** de nous transmettre l'étude de mobilité de DWV qui aurait justifié la construction d'un parking de 86 places au sein de la Forêt de Soignes.
- **Nous demandons au Collège** de recevoir l'évaluation circonstanciée prouvant que l'aménagement du parking existant n'était pas possible.
- **Nous demandons au Collège** que le reboisement de compensation soit intégralement réalisé dans la Forêt de Soignes qui fait partie de la commune de Rhode, et à proximité des zones qui ont été impactées.
- **Nous demandons au Collège** de respecter son devoir d'information et de concertation avec la population sur tous les projets qui touchent à la Forêt de Soignes. Il est anormal que le Collège

prétende décider sur un tel sujet au nom des habitants, et sans les avoir consultés.

- **Nous demandons au Collège** de veiller au respect scrupuleux des règles en matière de délivrance de permis d'environnement et de se rappeler qu'il doit en être le garant exemplaire.
- **Nous demandons au Collège** de refuser, lorsque le permis sera introduit, le changement de destination de la maison du garde forestier existante en un établissement horeca au sein de la Forêt de Soignes, par ailleurs inutile et contraire à la préservation de la faune et de la flore dont se targue perpétuellement l'agence ANB.
- **Enfin, nous demandons au Collège** de bien comprendre que la démocratie n'est pas la politique du fait accompli. La démocratie, au contraire, s'exerce par des échanges contradictoires qui permettent de prendre les meilleures décisions, et en particulier à l'échelon communal où les citoyens sont directement impliqués et concernés. Les élus doivent être disponibles et à l'écoute de la population.
Nous vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, à l'expression de nos sentiments distingués.

Rhode St Genèse, le 24 octobre 2020.

Pour le Comité de Quartier de l'Espinette Centrale :

*Philippe Golstein - Réginald Kervyn - Yolande
Tilmans - Alex Van Houtte - Nancy Von Breska -
Cristina Dominguez*

CROWDFUNDING ESPINETTE CENTRALE

Nous sommes actuellement plus de 510 à avoir signé la « lettre ouverte » concernant la construction d'un parking au sein de la Forêt de Soignes, au niveau de l'Espinette Centrale.

Dans ce dossier où le permis d'environnement a été délivré par le Collège et est entaché d'irrégularités manifestes, nous serons obligés de passer devant une juridiction belge si nous voulons encore arriver à pourvoir limiter l'impact des travaux en cours, en demandant notamment un reboisement massif sur le site. **Il n'est jamais trop tard pour agir.**

Nous pourrions également être prêts à nous opposer au changement d'affectation de la maison

du garde forestier en horeca qui doit encore faire l'objet d'une nouvelle demande de permis d'environnement. Ce changement d'affectation est en réalité la 2ème étape d'un même projet qui a été intentionnellement divisé par les demandeurs. Ce saucissonnage constitue d'ailleurs une des infractions manifestes du permis d'environnement délivré pour la construction du parking.

Compte tenu de notre nombre déjà important, et qui augmente toujours, **nous avons décidé de constituer un crowdfunding (financement participatif) en sollicitant chaque signataire.** Chacun reste bien sûr libre de donner ce qu'il peut ou ce qu'il souhaite, mais vu l'importance des frais d'avocats et de justice, **nous suggérons un mon-**

tant moyen de 50 euros! afin de pouvoir constituer un fonds qui permettra de consulter un cabinet d'avocats spécialisés pour entamer rapidement la procédure.

Cette procédure pourra être initiée par le Comité de Quartier de l'Espinette Centrale et par toute autre personne qui souhaiterait s'y associer.

Nous avons ouvert un compte bancaire auprès de la banque Belfius intitulé « Crowdfunding Forêt de Soignes »: BE96 0689 3956 8905 sur lequel vous pourrez effectuer un virement, en le libellant « Crowdfunding Forêt de Soignes ».

Les montants récoltés ne seront utilisés que pour la préservation de la Forêt de Soignes (frais d'avocats, procédures, documents administratifs...).

Nous tenons à préciser, si besoin était, que, dans ce dossier où il s'agit de préserver l'environnement et la Forêt de Soignes, zone Natura 2000 et patrimoine mondial de l'UNESCO, nous intervenons de manière apolitique et pour défendre une cause qui nous concerne tous.

Nous vous remercions pour votre mobilisation et espérons pouvoir compter rapidement sur votre soutien.

Le Comité de Quartier de l'Espinette Centrale.
<https://www.comite-quartier-espinette.com/>
<https://nl.comite-quartier-espinette.com/open-letter>



Photos du bétonnage massif (près de la moitié de la surface du parking est bétonnée) dans la Forêt de Soignes... 10/12/2020



L'AXE « FAUVETTE - CHÂTEAU D'EAU » :

ENFIN UN ITINERAIRE CYCLABLE REGIONAL SUR CET AXE ? CE SERAIT FORMIDABLE...

On en parle depuis plus de 30 ans de cet ICR (Itinéraire Cyclable Régional) qui devrait relier l'avenue Winston Churchill à la gare de Calevoet, en passant par la rue de la Fauvette.

Cet ICR semble être le symbole du combat que mènent certains adeptes du vélo dans la recherche d'une sécurité maximale.

Un itinéraire cyclable régional sur des rues communales ? : un casse-tête pour les fonctionnaires, en charge de la mobilité, qui ne savaient pas qui écouter : Les élus de la Région ? ou les élus de la Commune d'Uccle ?

Aujourd'hui, des décisions ont enfin été prises. Le nouvel Echevin de la mobilité a pris conscience de la dangerosité des carrefours sur cet axe.

Et depuis quelques semaines, les habitants du quartier ont vu, pour la première fois, arriver de gros engins, rue de la Fauvette, pour y faire les travaux de sécurisation des nombreux carrefours qui s'y trouvent. Il était temps ; signe que les mentalités bougent dans le domaine de la pratique du vélo.

Mais voyez plutôt...

Déjà en 2006,

Lors de la mise en place du PCMU (Plan Communal de mobilité d'Uccle), le bureau d'études « Tritel » avait proposé un aménagement sur cet axe : une chicane.

Malheureusement, cet aménagement fut rejeté par une grande partie des navetteurs pressés qui utilisaient l'axe « Château d'Eau/Fauvette » pour y rejoindre le centre d'Uccle et de Bruxelles.

Et les élus de l'époque n'avaient aucune envie de favoriser la pratique du vélo à cet endroit : pensez-donc : ralentir le trafic automobile dans ces rues de délestages des grands axes environnants : pas question... (tels Chaussée d'Alseberg, Dieweg, Wolvendael, Avenue Brugmann).

En juin 2007,

Suite à l'action de quelques habitants du quartier : « une maman, ça se respecte, un enfant c'est

fragile », apparaissaient sur cet axe, les premiers changements, réduisant fortement le trafic routier « navetteurs ».

En février 2014,

Malheureusement, très vite, une grande partie des aménagements demandés par le « Plan Communal de Mobilité Ucclois », avaient été supprimés. Une interpellation citoyenne eut lieu devant le Conseil Communal de l'époque. Un collectif d'habitants du quartier Oxy 15, à Uccle, avait déposé, auprès du Ministère de la Région de Bruxelles-capitale – Bruxelles Mobilité, un projet de réaménagement de leur quartier dans le cadre de l'appel à projet « Toolbox Mobilité ».



Ce projet s'inscrivait dans la logique définie par le [Plan Iris 2](#), plan de mobilité de la Région, qui était de rendre les **rues et quartiers de la capitale à nouveau vivables**, en **réduisant le trafic de transit**, en augmentant l'utilisation du **vélo**, en multipliant les espaces pour les **piétons**, et en rendant le **transport public** le plus agréable possible.

Il faisait également référence aux recommandations de la Commission européenne qui demande une diminution des nuisances automobiles et aux objectifs de la Région de Bruxelles-capitale qui plaide pour une réduction de 20% de la mobilité automobile dans la Capitale et pour une augmentation de la mobilité douce.

Malheureusement, ce projet de réaménagement ne fut pas accepté par les élus de l'époque.

En mai 2019,

l'asbl OXY 15 redemandait aux élus de la Commune d'aménager les nombreux carrefours, sur cet axe

« Château d'Eau/Fauvette », dans un but de sécurisation des piétons, des personnes à mobilité réduite et à vélo.

En effet, ces carrefours étaient régulièrement les témoins d'accidents graves pour les habitants, même sur les trottoirs.

Le 15 juin 2020,

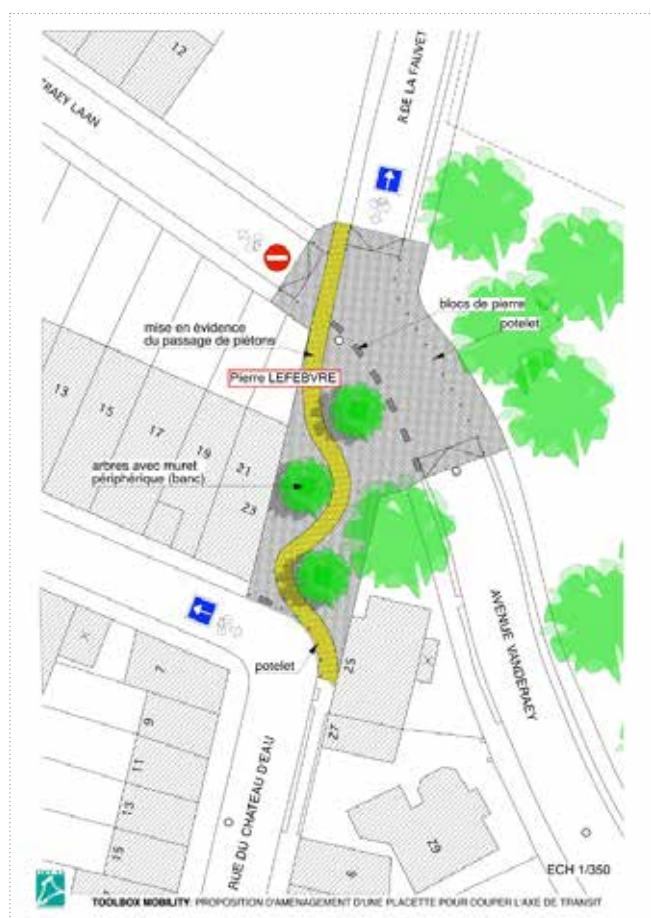
Les aménagements de sécurisation des carrefours n'étant toujours pas commencés, quelques habitants demandèrent au Juge de Paix de la Commune d'Uccle, de bien vouloir les aider afin de faire accélérer les aménagements permettant une meilleure sécurité de tous, dans ce quartier.

Le 15 septembre 2020:

Les habitants furent reçus par le Juge de Paix. Et les travaux commencèrent.

Merci au nouvel Echevin de la Mobilité, d'avoir enfin pris la décision de sécuriser l'axe.

L'aménagement de ces nombreux carrefours permet de se sentir mieux protégés sur les trottoirs et oblige les navetteurs à ralentir pour une meilleure sécurité des personnes qui se déplacent à vélo.



Square demandé à la place de la chicane supprimée



Chicane à l'essai jugée dangereuse à cause du sens interdit et enlevée après une période d'essai non concluante

Le 31 octobre 2020: un projet « coup de pouce »:

Pour terminer, les habitants du quartier ont répondu à l'appel à projet « coup de pouce », lancé par la Commune d'Uccle. Ils désirent que la chicane proposée par le bureau TRITEL, en 2006 (et supprimée parce que jugée trop dangereuse) soit remplacée par l'aménagement d'un square, à hauteur de la rue de la Fauvette et de l'avenue Vanderaye.

Objectif: couper cet axe toujours aussi difficile à emprunter, par sa longueur et la vitesse excessive des navetteurs. Une « zone 30 » toujours oubliée dans ce quartier.

Un projet « coup de pouce » qui fait déjà polémique dans le quartier. On en reparlera.

Pourtant qui se souvient que ce quartier fut l'un des premiers à voir ses quinze rues devenir des rues « zone 30 », et même des rues « zone bleue », tout cela à la demande des habitants.

Ceux-là mêmes qui espèrent voir un jour leurs quinze rues devenir des « rues cyclables ».

Priorité à la santé, à la sécurité et à une meilleure qualité de vie, dans l'intérêt de tous.



Xavier Retailleau
Asbl Oxy 15 Mon quartier, ma vie

LA GESTION DES HAIES DE NOS RUES ET JARDINS

Cet article a été rédigé car plusieurs comités d'habitants ont reçu des plaintes justifiées pour des haies non taillées qui envahissent l'espace public et rendent les déplacements des usagers faibles difficiles. Tout le monde doit trouver sa place en ville où l'humain comme la nature forment un écosystème qui doit trouver son équilibre. Souvent les haies empiètent sur les trottoirs et réduisent les possibilités de passage.

Les haies de nos rues doivent être entretenues pour les maintenir en bordure des jardins et éviter leur étalement et donc taillées, mais pas n'importe quand ! Il est par ailleurs hors de question de proposer leur suppression là où elles dérangent, que du contraire.

Passons ces différents aspects en revue.

L'importance du maintien et du développement des haies en ville

La haie est un élément paysager important de nos rues et avenues, elle est une plus-value pour les quartiers où les clôtures respirent la vie plutôt que la tristesse des briques et du béton, quoique les vieux murs peuvent receler de vie, comme le long du cimetière du Dieweg. Un quartier du sud de Bruxelles peut-il se passer d'arbres et de haies qui symbolisent un certain standing social ?

Les haies ont non seulement un rôle esthétique mais surtout un rôle écologique.

Tout comme les arbres, les arbustes qui constituent la haie captent le CO₂ de l'air et rejettent de l'oxygène. Ce faisant les haies ont un rôle dépolluant, elles filtrent l'air et retiennent une partie des particules fines. Par temps sec, leur feuillage apporte de l'humidité par évapotranspiration. Par temps caniculaire leur ombrage rafraîchit l'atmosphère. Lors d'orages, les racines absorbent une partie des pluies et font barrière, aux écoulements, limitant les inondations. Les haies ne se contentent pas de réguler le climat, elles accueillent et nourrissent la biodiversité, hébergent de nombreux insectes et oiseaux. Même une petite haie de ville peut abriter un nid de merle



noir, d'accenteur mouchet, ou de rouge-gorge, des oiseaux courant dans nos jardins urbains.

Enfin les haies participent au maillage vert en servant de couloir de déplacements à la petite faune. Toutes ces fonctions sont d'autant mieux assurées lorsque les haies sont constituées d'espèces indigènes (aubépine, charme, cornouiller sanguin, érable champêtre, houx, troène = *ligustrum* sont les essences recommandées par Bruxelles Environnement). Même si elles sont couramment plantées, les haies de cyprès, de thuya ou de laurier cerise sont nettement moins favorables à la biodiversité.

D'un point de vue écologique, il faudrait donc des haies partout où l'espace disponible le permet.

Mais il ne faut pas pour autant que la haie s'impose aux autres usagers de la ville et rende les trottoirs infréquentables... Les premiers à en subir les excès seront les enfants et les personnes à mobilité réduite obligées de se déplacer en dehors des trottoirs rendus impraticables...

L'alternative aux haies, ce sont les rues végétalisées. C'est tendance ; on place des bacs avec des plantes ou on retire une demi-dalle de trottoir pour planter des espèces grimpantes. Le tout est de veiller à maintenir un passage suffisant pour

les usagers faibles et de ne pas transformer les trottoirs en parcours d'embûches... tout est dans le respect des différents usagers.

Comment procéder à une taille nécessaire de sa haie en respectant les piétons et les oiseaux ?

Pas n'importe quand !

Si à la fin du XX^e siècle, les propriétaires taillaient leur haie 3 à 4 fois l'an, il n'est plus question de procéder ainsi aujourd'hui dans le respect de la biodiversité.

Tous les animaux étant protégés en région de Bruxelles-Capitale, la destruction des nids est interdite. Or, la taille des haies en période de nidification fait fuir les oiseaux en exposant leurs nids aux prédateurs, lorsqu'ils ne sont pas simplement détruits ! La période pendant laquelle il faut éviter de tailler les haies (ou alors, si vraiment nécessaire pour des questions de sécurité, seulement manuellement en vérifiant l'absence de nids) doit être la même que celles indiquées pour les arbres dans l'ordonnance bruxelloise relative à la conservation de la nature du 1 Mars 2012 qui précise que « Il est interdit de procéder à des travaux d'élagage d'arbres avec des outils motorisés et d'abattage d'arbres entre le 1^{er} avril et le 15 août ».

En pratique, la haie sera taillée après le 15 août et une éventuelle seconde fois en novembre si des repousses se sont formées

Les sites et ouvrages de jardinage ne font pas les bonnes recommandations !

Les ouvrages de vulgarisation recommandent de tailler les haies à la fin du printemps (mai/juin) et à la fin de l'été/début de l'automne. Ils mettent uniquement en avant le côté esthétique, oubliant les aspects ornithologiques et recommandent d'intervenir de la sorte pour supprimer les dernières pousses, et conserver un beau «taillé». Mais comme il est interdit de perturber la nidification (loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973), si lors d'un passage un nid se trouve dans une haie, il est interdit d'en effectuer l'entretien. Avez-vous déjà vu une entreprise d'entretien de jardins qui passe les haies et buissons en revue avant de procéder à leur taille ?

Pour éviter tout dérangement des oiseaux, il ne faut tailler ses haies qu'en automne lorsque sa croissance s'arrête car il est nécessaire d'en limiter l'emprise sur les trottoirs.

Marc DE BROUWER



L'Association de Comités de Quartier Ucclois

Les Comités membres effectifs

Andrimont

Georges COPINSCHI, av. d'Andrimont, 43
Tél. : 02.375 12 87

Association protectrice des arbres en forêt de Soignes (APAFS)

André STANER, rue des Moutons, 23
Tél. : 02.375 00 52 - staner.debvmb@skynet.be

Bosveldweg asbl

Francis ROGER FRANCE, av. Brunard, 11
Tél. : 02.375 37 48.

Calevoet - Bourdon

Didier GOSSET, Dieweg, 20
GSM : 0475 96 13 57
info@calevoet.org - www.calevoet.org

Floride - Langeveld asbl

Chantal DE BRAUWERE
(Cf Administrateur)

Fond'Roy, asbl

Kathleen STAQUET, av. Fond' Roy, 147
GSM : 0477 35 86 86
comite@fondroy.org

Gracq Uccle

Thierry WYNDAU, av. G. Herinckx, 36
GSM : 0498 54 05 90
uccle@gracq.org - www.gracq.org

Groeselenberg

Vincent SCORIELS,
rue Groeselenberg, 130
Tél. : 02.376 25 52

Les amis des bois de Buysdelle et de Verrewinkel

Olivier KOOT, av. de Buysdelle 52
olivier.koot@scarlet.be
www.lesamisduboisdeverrewinkel.be

Longchamp - Messidor asbl

Anita NYS,
av. W. Churchill, 39/9 - anys@arcadis.be
www.longchamp-messidor.be

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
Tél./fax : 02.376 61 71
yvettelahaut@yahoo.fr

Parc Brugmann

Jean D'HAVE,
av. du Château de Walzin, 7 (22)
GSM : 0471 22 15 43
jean.dhave@gmail.com

Parc Raspail

Nicola da Schio, rue V.Allard, 77 (b.28)
GSM : 0485.75 62 27

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits, 77
Tél. : 02.374.81.04
www.plateauengeland.be

Protection et avenir d'Avijl

Catherine TOUSSAINT
(Cf Administrateur) - www.avijl.org

Kinsendael - Kriekenput

Martine DE BECKER, rue des Bigarreux, 34
Tél. : 02.375 78 88 et GSM : 0479 95 17 28
martine.de-becker@basf.com

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, av. Berlaimont, 7 à
1160 Bruxelles - tél. (B) : 02 373 57 01
stephane.davidts@skynet.be

Quartier Lorraine

Denys Ryelandt - (Cf Administrateur)

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl

Xavier RETAILLEAU
(Cf Administrateur) - www.oxy15.be

SOS Kauwberg - UCCLA NATURA asbl

rue Geleystsbeek, 29
Stéphane ROYER, GSM. : 0496 70 64 51
www.kauwberg.be

Uccle n'est pas un long fleuve tranquille (UPFT)

Bertrand CHARLIER, ch. St Job, 317
Tél. 02.374 90 27

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg, 31
Tél. : 02.374.13.53
www.valleedulinkebeek.be

Vivier d'Oie - Place St Job

Vanderkindere - Bascule
Christella DI FIORE
Tél. 0479 612 440
comitevdmbascule@gmail.com et
www.comitevdmbascule.com

Bascule - Rivoli

Damien ANGELET, rue Stanley, 37 (b.1)
GSM : 0483 485 433
damien.angelet@diplobel.fed.be

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président d'honneur : **BERNARD JOURET**

Président

MICHEL DEVRIESE - av. De Fré, 29
Tél. : 02.374 85 80 - michel.devriese@skynet.be

Vice-Président

DENYS RYELANDT - av. du Maréchal, 20 A
Tél. : Bureau 02.375 78 84 - Privé 02.374 97 03

Trésorier

XAVIER RETAILLEAU - rue du Château d'Eau, 97
Tél. fax 02.374 32 95 - xavier.retailleau@skynet.be

Marc DE BROUWER

- rue Geleystsbeek, 29
Tél. & fax : 02.374 60 .34
GSM (préféré) : 0472 719 790 - cepvdqa@skynet.be

BERNARD JOURET

- av. de la Chênaie, 79 C
Tél. : 02.375 28 48 - ab.jouret@skynet.be

Nicole DUSSART

- Bosveldweg, 67
Tél. : 02.374 23 00 - nicole.dussart@skynet.be

François GLORIE

- av. de Floréal, 35
Tél. : 02.344 48 88 - info@francoisglorie.be

Pierre GOBLET

- rue Edouard Michiels, 13
Tél. : 02.376 57 02 - pierregoblet@skynet.be

Jean LESEUL

- rue Groeselenberg, 69
Tél. : 02.375 06 29 - jean.leseul@gmail.com

Benoît MALDAGUE

- av. W. Churchill 222/10
GSM : 0498.56 00 12 - ben.maldague@gmail.com

Catherine TOUSSAINT

- Montagne de St Job, 139
Tél. : 02.374 02 60 - kther@belgacom.net

Christian HUBIN

- Rue du Repos, 128
Tél. : 02.375 15 10 - mireilledemuyter@skynet.be

Chantal DE BRAUWERE

- av. Gobert, 38
Tél. 0477 29 12 70 - chantaldebrauwere@hotmail.com

Jean Paul WOUTERS

- av. de Foestraets, 4
Tél. 0479 59 95 06 - jpwouters@gmail.com

Karin STEVENS

- 130 ch.de Boitsfort, 1170 Bruxelles
Tél. 0479 82 93 60 - karinstevens@skynet.be

Chargée de mission :

Florence VANDEN EEDE
florence.acqu@gmail.com
GSM : 0476. 927 980

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable : Michel DEVRIESE

Coordination : Denys RYELANDT

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur
le site internet de l'ACQU : www.acqu.be

Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : acqu.asbl@gmail.com

Impression : Drifosett Printing - www.drifosett.com

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

N° de compte de l'ACQU : BE61 3100 7343 1817

La LETTRE est publiée avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles et de la
Région de Bruxelles-Capitale.

PERSONNES DE CONTACT

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jacques HIRSCHBÜHLER,
chemin de la Truite, 31
Tél. 02.332 23 99 et GSM : 0498 540 560
j.hirschbuhler@gmail.com

Gare d'Uccle-Stalle

Michel Hubert, rue V. Allard, 273
Tél. (P) : 02.332 22 23
Tél. (B) : 02.211 78 53

De Fré - Echevinage

Michel DEVRIESE
(Cf Administrateur)

Observatoire

Eric de BECO, av. de l'Observatoire, 39
Tél. 02.374 27 44